

Assises de la jeune création

1ère réunion du groupe de travail « Diversités »

9 avril, École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville

10h-17h30

SYNTHÈSE DES DÉBATS

Composition du groupe de travail :

Ambassadrices : Katell Quillévéré (cinéaste) et Camélia Jordana (auteure compositrice interprète)

- Monique Bouscasse (chargée de mission, Fondation Culture & Diversité).
- Marie Cosnay (auteure et enseignante).
- Gilles Delebarre (ethnomusicologue, responsable éducatif et pédagogique à la Philharmonie).
- Corinne Digard (directrice de l'association Orange Rouge).
- Eva Doumbia (metteuse en scène).
- Daniel Frédout (directeur de la confédération des Maisons des Jeunes et de la Culture).
- Vincent Guillon (directeur adjoint de l'Observatoire des politiques culturelles).
- Muriel Lepage (directrice de l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole, directrice adjointe de l'Association Nationale des Ecoles d'Art).
- Mourad Merzouki (chorégraphe, directeur du Centre Chorégraphique National de Créteil).
- Arnaud Meunier (metteur en scène, directeur de la Comédie de Saint-Étienne).
- Fara Sene (réalisateur).
- Jean-Pierre Seyvos (compositeur, directeur de l'association S-composition, conseiller artistique pour le réseau des conservatoires d'Évry-Centre-Essonnes).
- Michèle Soullignac (directrice de l'association Périphérie).
- Annie Bégot / Naig Vaineau (association Danse à tous les étages).

Présentation des enjeux :

Malgré sa vitalité, notre scène artistique ne rend pas assez compte de la richesse de la société française. La question de la diversité est donc au centre des Assises de la jeune création. Celle-ci commence à se poser dès l'enfance et l'adolescence, autour des modalités d'accès aux œuvres et aux pratiques de la création. Permettre que chacun, quelle que soit son origine sociale et/ou géographique (des grandes villes aux zones rurales, des cités à l'Outre-mer), puisse nourrir le désir de débiter (et poursuivre) une formation artistique, passe par le renforcement de l'éducation artistique et culturelle, mais aussi par une étroite concertation avec les établissements artistiques territoriaux, ainsi qu'avec les acteurs de l'éducation populaire. Une réflexion sur les pratiques pédagogiques semble elle aussi s'imposer, afin de les adapter aux nouveaux usages et besoins et de permettre que la diversité soit également prise en compte dans les contenus même des enseignements. Réexaminer, enfin, l'articulation entre les formations initiale et supérieure, via en particulier les classes préparatoires, est encore un axe de travail visant à **favoriser la diversité dès l'accès aux pratiques artistiques**.

Synthèse :

Plusieurs constats s'imposent :

- 1/ Tous les participants ont exprimé avec force l'enjeu sociétal que constitue le fait de traiter, en priorité dans le domaine de la culture, cette question de la diversité, dans l'idée de lutter contre le « cloisonnement des mondes », « entre-soi » ou « corporatisme ».
- 2/ Les participants ont insisté sur la nécessité d'une meilleure articulation des politiques publiques, notamment au niveau des territoires. Sur ce groupe de travail en particulier, le ministère de l'Éducation Nationale est concerné par la plupart des pistes de travail explorées. Mais nombre de celles-ci impliquent également le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le ministère de la Jeunesse et des Sports, le ministère du Travail, et le ministère de l'Intérieur.
- 3/ On ne traitera vraiment la question de la diversité qu'en s'y attaquant dès le plus jeune âge, au moment où les désirs commencent à s'exprimer : à cet égard, ce sujet vient directement réactiver le chantier de l'Éducation Artistique et Culturelle (qui permet non seulement aux enfants d'être sensibilisés à l'art, mais également aux artistes d'être directement en prise avec la réalité sociale), et la question des liens avec les réseaux d'éducation populaire.
- 4/ Le lien est à faire, de façon assumée et forte, entre les pratiques amateur et la jeune création. C'est dans le foisonnement de ces pratiques amateurs – et dans les lieux qui leur sont dédiés – que se fabrique aussi l'émergence de nouveaux talents.

5/ Dans le chantier de l'Education artistique et culturelle, les établissements de l'Enseignement Supérieur Culture pourraient exercer une action plus structurante – pour former des artistes d'excellence tout en déjouant les mécanismes de reproduction sociale –, qui doit être accompagnée.

6/ Les questions liées à l'enseignement spécialisé et à la formation continue, qui n'ont été qu'effleurées, devront être approfondies dans la seconde réunion ainsi que dans le groupe de travail « Formation ».

7/ L'enjeu de la diversité se joue beaucoup en amont (question de la sensibilisation et de l'accès aux formations) mais doit aussi être traitée de manière volontariste dans toute la chaîne de système de diffusion artistique

Pistes de travail évoquées par les intervenants

1/ Travailler sur le désir : le rôle essentiel de la sensibilisation

→ Il semble essentiel de développer l'art dans les programmes scolaires dès les petites classes et de faire intervenir les artistes à l'école en créant des **parcours d'éducation artistique et culturelle, ambitieux** dans lesquels les élèves seraient acteurs autant que spectateurs. Ces parcours feraient l'objet d'un cadre juridique contraignant (une loi plutôt qu'une simple circulaire) et d'une convention tripartite entre les ministères de la Culture et de la Communication, de la Jeunesse et des Sports et de l'Éducation Nationale, qui permettraient de leur donner une vraie ambition. Dans l'idéal, ils mobiliseraient 6 heures par semaine (180 heures par an).

Ils seraient pilotés dans le cadre scolaire afin de garantir un suivi, mais agrégeraient également l'ensemble des acteurs importants du territoire concerné (associations, réseaux d'éducation populaire, établissements du ministère de la Culture et de la Communication) : ces acteurs se réuniraient au moins une fois par mois au sein d'une sorte de comité de copilotage territorial de l'Éducation Artistique et Culturelle, sur leur temps de travail, pour faire en sorte que ces parcours soient cohérents et pertinents, et pour réfléchir à la dimension qualitative de leur travail.

Ces parcours nécessiteraient de mettre les compétences en commun, et de dépasser le clivage entre enseignants, artistes et travailleurs sociaux afin de développer un langage et des codes communs, et de faire que les enseignants s'approprient ce qui est proposé.

Leur contenu devrait proposer d'aborder toutes les formes de rapport à l'art, et permettre aux enfants non seulement d'accéder aux œuvres, mais aussi d'en créer eux-mêmes (film, mise en scène de théâtre, etc.) et d'apprendre à exercer leur jugement critique. L'éventail des formes artistiques proposées serait sans exclusive (musique, danse, théâtre, cinéma, design, etc.) ; il s'agit aussi de ne pas s'autocensurer (en se limitant aux œuvres labellisées par l'Éducation nationale ou à dimension uniquement patrimoniale), et d'aborder l'ensemble des types de propositions artistiques existant sur le territoire considéré.

Plusieurs questions restent à trancher :

- celle de l'échelle territoriale la plus appropriée.
- celle de l'évaluation : si notation il doit y avoir, celle-ci devrait être collective plutôt qu'individuelle, et se concentrer sur des acquis « immatériels » (tels que l'empathie, le sens du collectif, etc.).

→ Il pourrait faire partie d'un éventuel **statut de l'artiste** d'intervenir davantage dans les différents champs sociaux. Cela permettrait non seulement de valoriser symboliquement

son travail, mais aussi de lui ouvrir de nouvelles possibilités de rémunération et de mieux construire sa carrière. Cela impliquerait non seulement que les établissements de l'Enseignement Supérieur Culture – s'ils sont explicitement missionnés pour cela et donc dotés des financements *ad hoc* – aident les artistes à se former à ce type d'interventions, mais également que le régime de l'intermittence cesse de limiter à 50 heures la proportion des heures de formation dans l'obtention du statut.

→ Il est nécessaire de valoriser les **lieux associatifs** où l'on organise du « faire » et de la rencontre, et où l'opposition entre amateurs et professionnels n'est plus forcément opérante.

2/ Garantir un accès démocratique aux formations

→ C'est l'**école** qui, en premier lieu, doit se charger de lutter contre l'auto-exclusion : pour cela, il faut que les professeurs de musique et de théâtre fassent intervenir des artistes qui soient des professionnels, et que **les professeurs de musique, d'arts visuels et de théâtre soient formés au sein des établissements d'Enseignement Supérieur Culture**.

→ Il est indispensable de fournir une formation (et une information) spécifique pour les **conseillers d'orientation**. De même, les présentations des formations Culture par les étudiants dans les lycées doivent être ouvertes à **tous les lycéens** (et non aux seuls élèves des formations avec option artistique).

→ Il faut mettre l'accent sur le **collège**, qui est (paradoxalement) l'endroit où se perd le désir :

- généraliser les pratiques artistiques (alors que c'est le moment où elles se raréfient) ;
- instaurer un enseignement de l'histoire de l'art et des religions.

→ Les efforts doivent également porter sur la réforme des **concours d'entrée** en vue d'éviter toute forme de discrimination et de formatage.

Propositions :

- ne plus rendre obligatoire l'obtention du **baccalauréat**. Même si la majeure partie des écoles accorde la dérogation en ce sens, cette mesure aurait une forte valeur symbolique ;

- réformer le **logiciel APB** (admission post-bac) proposé aux élèves de terminale, pour le rendre moins discriminant dans son fonctionnement, et l'aménager de manière à ce que toutes les écoles d'art puissent y être référencées. Cela n'est pas le cas actuellement (le système des concours des écoles d'art ne correspond pas au planning APB : ainsi, une école d'art qui souhaite sélectionner ses étudiants entre mai et juin n'a pas la possibilité d'y figurer). Il s'agit de négocier avec APB afin de

permettre un parcours en adéquation avec le rythme des écoles ;

- aménager **l'article 4** de l'arrêté qui régit les établissements d'Enseignement Supérieur Culture, dans le sens d'un **surcroît d'autonomie de l'organisation des concours**, afin d'en faire disparaître tous les termes discriminants (« épreuves », « examens », etc.), de respecter la diversité et la singularité des établissements et de permettre ménager la possibilité de créer des passerelles avec les classes préparatoires et d'instaurer des modes de recrutement dédiés ;
- veiller à ce que l'ensemble des concours aux établissements d'Enseignement Supérieur Culture ne soit pas excluants (ex. : épreuve de culture générale aux écoles d'art ; scène en alexandrins au Conservatoire ; etc.) ;
- permettre que soient valorisées la personnalité et la culture personnelle du candidat plus que les savoirs et les connaissances (paradoxe : on en arrive à recruter des gens déjà formés) ;
- renforcer le soutien de l'État aux **classes préparatoires publiques** ; permettre aux élèves de ces classes de bénéficier du statut d'étudiant et de la possibilité de bourses.

→ Le système des **bourses** doit lui aussi être réformé :

Propositions :

- **revoir le niveau des bourses**, qui semble avoir baissé depuis que leur gestion est passée au CROUS, et qui excluent les classes moyennes « inférieures », dont sont issus beaucoup de bons étudiants ;
- **indexer** le niveau des bourses au coût de la vie dans la ville concernée ;
- permettre à tous les étudiants des établissements d'Enseignement Supérieur Culture de bénéficier, **comme les étudiants en architecture**, de bourses pour partir à l'étranger et pas les étudiants des autres écoles d'art culture.
- permettre la **remise à zéro** des droits à bourses consommés par les étudiants ayant suivi un cursus au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche avant d'entrer dans une école Culture ;
- revoir le système des **bourses à taux zéro** (les étudiants ne doivent pas payer de frais d'inscription : une circulaire laisse aux Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) le soin de choisir de compenser ou non. Or elles le peuvent rarement).

→ **statut des professeurs et des intervenants.**

Proposition : donner la possibilité aux intermittents de pouvoir travailler dans les écoles pendant plus de 50 heures. *N. b.* : aujourd'hui, dans l'économie de l'art, dans la mesure où les plasticiens n'ont pas de statut (pas d'intermittence), ce sont souvent l'Éducation Artistique et Culturelle et les écoles d'art qui deviennent les financeurs du système en les recrutant comme enseignants.

→ développer la pratique du **tutorat** (transmission d'étudiant à étudiant) pendant la scolarité.

Une question n'a pas été abordée : celle de la formation professionnelle/formation continue, pourtant très liée à la diversité.

3/ Favoriser un renouvellement des esthétiques garant de la diversité

Les participants ont appelé de leurs vœux une politique volontariste en matière de repérage et discrimination dans la culture, et de diffusion plus ouverte de toutes les formes de création. (« *C'est quand on pourra entendre les voix des autres artistes que les représentations sociales changeront.* »).

Propositions de pistes d'action :

- mettre en place un **observatoire permettant d'identifier des pratiques artistiques nouvelles et minorées** et de développer la connaissance des pratiques marginales et des discriminations : pour lutter contre les discriminations, il faut déjà les connaître, les identifier historiquement, etc.
- mettre en place un autre **observatoire permettant d'identifier les mécanismes de discrimination**.
- instaurer la **collégialité** dans la direction des lieux, surtout en termes de programmation, afin de permettre une diversité de regards dans le choix des artistes. Veiller aussi à la composition des jurys pour les nominations aux postes de direction. Au bout de quelques années de mandat, faire des audits des lieux sur leur programmation à travers le prisme de la diversité. Question posée : instauration de statistiques ethniques ?
- œuvrer à **renouer le lien entre la culture et le socio-culturel**, à réduire le hiatus et à multiplier les passerelles entre les structures du ministère de la Culture et de la Communication et les réseaux d'éducation populaire (MJC et autres).
- **encourager les petits lieux**, qui participent à l'ouverture sur de nouvelles formes.
- **repérer** au moment opportun : ne pas tuer l'énergie des débuts en la canalisant, mais commencer à conventionner/accompagner au bon moment.
- Il faut coordonner les politiques publiques entre ministère et collectivités territoriales. Cela implique en particulier de **créer dans chaque région une instance qui regroupe les institutions culturelles**, mais aussi d'**instaurer une commission Culture dans les Conférences territoriales de l'action publique**.